

permettre d'exercer une discrimination entre les races, autant pour des raisons pratiques qu'humanitaires. J'applaudis aux efforts du Secrétaire général qui tente d'obtenir que tous les États membres signent et ratifient la Convention en cette année qui marque un élan nouveau.

Le droit international est un domaine d'une importance fondamentale et un secteur sur lequel le Canada concentre ses efforts depuis plusieurs années. Les travaux des Nations Unies visant à créer un ensemble de lois régissant l'espace extra-atmosphérique sont un exemple qui montre comment les nations, par une collaboration commune, peuvent envisager des problèmes qui se poseront peut-être dans un avenir fort éloigné. Les travaux de la Conférence de la Croix-Rouge internationale sur le droit humanitaire international, qui a eu lieu l'année dernière à Istanbul, sont un exemple de la manière dont on peut résoudre, par une action commune, des problèmes qui demeuraient en suspens depuis des années. Une déclaration de principes sur la coopération et les relations amicales entre les États sera sans doute proclamée dans le cadre de la célébration du vingt-cinquième anniversaire, en octobre, après sept années d'études et de débats au sein d'un comité spécial des Nations Unies. Cette déclaration pourrait avoir une grande influence en tant qu'interprétation indiscutable des principes de la Charte qui régissent les relations entre les États.

Le Canada qui possède, dit-on, le littoral le plus long du monde, s'intéresse tout particulièrement au droit de la mer. Les Nations Unies sont sur le point de conclure une convention établissant un ensemble de principes destinés à régir l'exploration et l'exploitation du lit des mers au-delà des limites de la juridiction nationale. Le Canada est depuis longtemps considéré comme un innovateur dans ce domaine, et notre nouvelle loi du Parlement créant une zone protégée contre la pollution dans l'Arctique, non seulement à notre avantage, mais également au bénéfice de l'humanité tout entière, est un cas de pratique des États qui mènera, croyons-nous, à une entente internationale et à un nouveau droit international.

La menace que fait peser sur l'écologie de l'Arctique la possibilité de fuites de pétrole dans les eaux glacées de cette région n'est que le premier d'une longue liste de dangers auxquels notre exploitation désordonnée des ressources mondiales expose notre nouvel environnement physique. Il est difficile de penser que les efforts que nous avons déployés pour assurer le bien-être économique de nos peuples ont eu comme conséquence de faire naître la possibilité très réelle d'une menace de destruction de notre environnement. La situation dans laquelle nous nous trouvons se détériore très rapidement, et la menace s'accroît selon une progression géométrique plutôt qu'arithmétique. Les nations qui possèdent des techniques avancées comme les nôtres doivent découvrir de toute urgence, les moyens de redonner toute leur pureté à l'atmosphère, aux eaux et à la terre. Il faut trouver également les moyens de faire profiter les pays en voie de développement des perfectionnements de la technique sans qu'ils aient à payer ces avantages par la pollution de leur environnement. La communauté internationale et les communautés nationales ont à envisager des choix très difficiles. J'espère vivement que nous saurons faire ces choix et que nous affronterons sans détours les défis qu'ils posent.